

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 3 septembre 2024**

**Avenant n°2 au  
marché de collecte  
sélective en porte à**

**Convocation du : 27 août 2024**

**porte et transport des emballages ménagers**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**recyclables sur la**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**zone urbaine dense  
d'Annemasse Agglo  
(2022011)**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**N° BC\_2024\_0082**

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Véronique FENEUL, Alain LETESSIER

**Excusés :**

Patrick ANTOINE, Nadine JACQUIER

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-14 de son annexe,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, l'accord-cadre à bons de commande portant sur la collecte sélective en porte à porte et transport des emballages ménagers recyclables sur la zone urbaine dense d'Annemasse Agglo (n°2022011) a été notifié à la société ECO.DECHETS ENVIRONNEMENT le 2 juin 2022 pour une durée initiale de 4 ans et un montant maximum de commandes de 2 000 000 € HT.

Par jugement en date du 25 juillet 2024, le Tribunal de commerce de LYON a arrêté le plan de cession et a prononcé la liquidation judiciaire de la société ECO.DECHETS ENVIRONNEMENT avec prise d'effet au 1er août 2024. La société MINERIS, qui s'est portée candidate à la reprise partielle de l'activité d'ECO.DECHETS ENVIRONNEMENT et des actifs associés dont le présent accord-cadre n°2022011, a informé Annemasse Les Voirons Agglomération par courriel en date du 6 août 2024 de cette liquidation judiciaire et de la reprise du marché de la Communauté d'Agglomération. A compter du 1er août 2024, la société MINERIS se substitue à la société ECO.DECHETS ENVIRONNEMENT dans l'ensemble des droits et obligations découlant de l'activité reprise, incluant l'accord-cadre objet des présentes.

La société MINERIS présentant toutes les garanties techniques, professionnelles, économiques et financières pour réaliser les prestations objet du marché, l'avenant n°2 permet d'acter le changement de titulaire pour ledit marché public. Ce changement de titulaire n'a aucune incidence financière sur l'accord-cadre dont l'ensemble des clauses reste inchangé. En particulier, les conditions financières et la date anticipée d'expiration du marché au 31 octobre 2024, telles qu'issues de l'avenant n°1 (protocole transactionnel), sont maintenues.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

AUTORISER le transfert de l'accord-cadre à bons de commande portant sur la collecte sélective en porte à porte et le transport des emballages ménagers recyclables sur la zone urbaine dense d'Annemasse Agglo (n°2022011) au profit de la société MINERIS à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 ;

APPROUVER les termes de l'avenant n°2 portant transfert dudit marché public dans les conditions susvisées ;

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le 05/09/2024

ID : 074-200011773-20240903-BC\_2024\_0082-DE



## MARCHES PUBLICS

**EXE10**

# AVENANT N°2 au marché de collecte sélective en porte à porte et transport des emballages ménagers recyclables sur la zone urbaine dense d'Annemasse Agglo (2022011)

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

Annemasse Les Voirons Agglomération –  
11, avenue Emile Zola  
74100 Annemasse

Représentée par son Président : Monsieur Gabriel DOUBLET

### B - Identification du titulaire du marché public

ECO.DECHETS ENVIRONNEMENT  
24 B, Rue Jean Baldassini  
69007 LYON

SIRET : 802 947 432 00075

### C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:** Accord-cadre à bons de commande pour la collecte sélective en porte à porte et transport des emballages ménagers recyclables sur la zone urbaine dense d'Annemasse Agglo (2022011)

■ **Date de la notification du marché public :**  
02/06/2022

■ **Durée d'exécution du marché public :**  
4 ans à compter de la réception du premier bon de commande

■ **Montant maximum initial du marché public :**  
2 000 000 € HT

### D - Etat des avenants précédents

- Avenant n°1

Objet : Protocole d'accord transactionnel visant à réviser le prix unitaire principal des prestations et à décider une rupture amiable du contrat avec date d'effet au 31/10/2024.

Révision du prix unitaire n°1.2 de l'accord-Cadre relatif à la collecte mensuelle de la zone urbaine après extension : 46 200€ HT/mois, portant la valeur globale des prestations exécutées entre le 2 mai et le 31 octobre 2024 à la somme de 97 200 € HT

Nouveau montant maximum du marché public : inchangé.

**E - Objet de l'avenant****■ Modifications introduites par le présent avenant :**

Par jugement du Tribunal du commerce de LYON en date du 2 mai 2024, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de la société ECO.DECHETS ENVIRONNEMENT. La société MINERIS s'est portée candidate à la reprise partielle de l'activité d'ECO.DECHETS ENVIRONNEMENT et des actifs associés, incluant le présent accord-cadre relatif à la collecte sélective en porte à porte et le transport des emballages ménagers recyclables sur la zone urbaine dense d'Annemasse Agglo (2022011).

Par jugement daté du 25 juillet 2024, le Tribunal de commerce de LYON a arrêté le plan de cession et a prononcé la liquidation judiciaire de la société ECO.DECHETS ENVIRONNEMENT avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> août 2024, ce dont la société MINERIS a informé Annemasse Les Voirons Agglomération par courriel en date du 6 août 2024. A compter du 1<sup>er</sup> août 2024, la société MINERIS se substitue à la société ECO.DECHETS ENVIRONNEMENT dans l'ensemble des droits et obligations découlant de l'activité reprise, incluant l'accord-cadre objet des présentes.

Après communication par la société MINERIS des pièces permettant de s'assurer de ses capacités professionnelles et financières à réaliser les prestations de collecte des déchets en porte à porte jusqu'au 31 octobre 2024, nouvelle date d'échéance du marché public (au lieu du 31 mai 2026), le présent avenant a pour objet d'approuver le transfert de l'accord-cadre n°2022011 au profit de MINERIS conformément à l'article R2194-6 2° du Code de la commande publique. Toutes les clauses et conditions du marché, y compris les stipulations de l'avenant n°1, demeurent inchangées et poursuivent leurs effets jusqu'à la date d'expiration du présent marché.

Désignation initiale de l'entreprise	Nouvelle désignation
Dénomination sociale : <b>ECO.DECHETS ENVIRONNEMENT</b>  Forme juridique : SAS  Adresse : 24 B, Rue Jean Baldassini 69007 LYON  N° SIRET : 802 947 432 00075	Dénomination sociale : <b>MINERIS</b>  Forme juridique : SAS  Adresse siège social : 37, rue Paul Saïn CS 40100 84918 AVIGNON CEDEX 9  N° SIREN : 479 523 045  Adresse Exploitation : 721, route de la Servaz 73390 CHAMOIX-SUR-GELON  N° SIRET : 479 523 045 00108

**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
 (Cocher la case correspondante.)

 Non

 Oui



**F - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**G - Signature du pouvoir adjudicateur**

A : ANNEMASSE, le .....

Signature

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)